

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE ROSEMÈRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue à 19 h 30 en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, sise au 100, rue Charbonneau, le lundi 18 août 2025.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le Maire : Eric Westram

Mesdames les conseillères : Marie-Elaine Pitre, Marie-Andrée Bonneau, Stéphanie Nantel et RoseAnna Cirino

Messieurs les conseillers : René Villeneuve et Philip Panet-Raymond

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

La directrice générale : Me Catherine Adam

Le greffier : Me Alexandre Bélisle-Desjardins

Le directeur des communications, des affaires publiques et des relations avec les citoyens : Monsieur Daniel Grenier

À 19 h 30, Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance du Conseil. À moins d'indication contraire, le Maire se prévaut de son droit de ne pas voter.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1. Séance ordinaire - 18 août 2025

2025-08-268

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, en y ajoutant le point suivant :

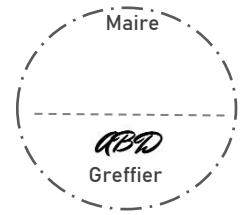
5.8 Logement au rez-de-chaussée dans la zone C-58 - Mandat à l'administration municipale

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1. Séance ordinaire - 7 juillet 2025

**2025-08-269**

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 juillet 2025 sans être lu, les conseillers ayant reçu copie avant la présente séance.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2.2. Séance extraordinaire - 7 juillet 2025**2025-08-270**

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

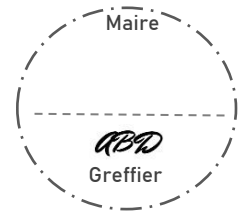
D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 7 juillet 2025 sans être lu, les conseillers ayant reçu copie avant la présente séance.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. CORRESPONDANCE OFFICIELLE**3.1. Demande d'aide financière pour l'implantation d'un système de vélos libre-service (BIXI) - Lettre de refus du MTMD - Dépôt**

Le Conseil prend acte du dépôt de la lettre du ministère des Transports et de la Mobilité durable transmise à la Ville quant au refus de ce dernier d'accepter la demande d'aide financière pour l'implantation d'un système de vélos libre-service



(BIXI) à même le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) - 2025-2026.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la Loi.

5. URBANISME

5.1. Demande de dérogation mineure

5.1.1. Dérogation mineure - Marge de recul avant - 295, rue Rose-Alma

2025-08-271

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été diffusé le 24 juillet 2025 conformément à la loi et que les personnes présentes ont eu l'occasion de se faire entendre sur cette demande de dérogation mineure;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

DE PERMETTRE une marge de recul avant de 6,3 mètres, pour le bâtiment actuel sis au **295, rue Rose-Alma**, alors que la grille des spécifications de la zone H-79 requiert une marge de recul avant de 7 mètres.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.2. Plans d'intégration et d'implantation architecturale (P.I.I.A.)

Changement(s) et/ou modification(s)

5.2.1. Agrandissement - 210, rue Corona

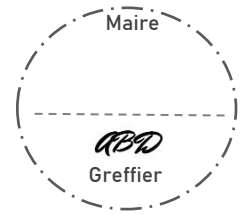
2025-08-272

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet d'agrandissement du **210, rue Corona**, et ce, selon les plans d'architecture préparés par Dessina Plan, dossier # 25-5999, révisés en date du 25 juin 2025, et selon le plan projet



d'implantation préparé par Martin Blais, dossier 2292, minute 11230, daté du 10 juin 2025.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.2.2. Agrandissement - 308, rue Montview

2025-08-273

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

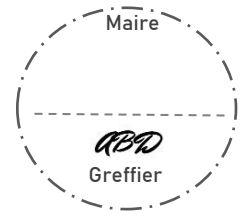
D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet d'agrandissement, de changement des revêtements extérieurs et de changement des ouvertures au **308, rue Montview**, tel que le plan projet d'implantation réalisé par Jonathan Laforce, arpenteur-géomètre, en date du 14 avril 2025, portant le numéro de dossier 39 918 et la minute 17 297, de même que les plans de présentation réalisés par Nantel Consultant Architecture, en date du 14 avril 2025, portant le numéro de dossier 160-24, à la condition de retravailler la partie de façade ayant 2 étages afin de revoir la composition de celle-ci pour amoindrir l'effet vertical et mieux s'intégrer au bâtiment existant et ceux avoisinants.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.2.3. Construction d'un garage - 285, rue de Lorraine

2025-08-274



CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de construction d'un garage privé en cour latérale au **285, rue de Lorraine**, tel que le plan d'implantation soumis réalisé par Martin Blais, arpenteur-géomètre, en date du 9 juin 2025, portant le numéro de dossier 3569 et la minute 11227, de même que les plans de présentation par Dessina Plan + réalisés en date du 9 juin 2025, portant le numéro de dossier 25-6607.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.2.4. Peinture du revêtement extérieur - 352, rue Champlain

2025-08-275

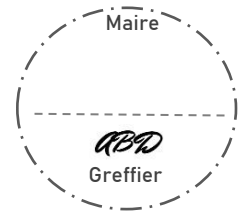
CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de peinture du revêtement extérieur en bois de couleur blanche pour la propriété située au **352, rue Champlain**.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.2.5. Revêtements extérieurs, toiture et structure - 174, rue Tylee

2025-08-276

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. la modification du revêtement extérieur en façade avant et en façade avant secondaire, et la modification de la toiture entraînant un changement de la structure au **174, rue Tylee**, tel que montré au plan projet d'implantation préparé par Alain Létourneau, arpenteur-géomètre, daté du 22 avril 2025, et aux plans d'architecture préparés par Justine Desmarais, technologue professionnelle, datés du 4 avril 2025, à la condition de remplacer l'enduit d'acrylique prévu par du bois véritable de même couleur.

Proposition d'amendement

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. la modification du revêtement extérieur en façade avant et en façade avant secondaire, et la modification de la toiture entraînant un changement de la structure au **174, rue Tylee**, tel que montré au plan projet d'implantation préparé par Alain Létourneau, arpenteur-géomètre, daté du 22 avril 2025, et aux plans d'architecture préparés par Justine Desmarais, technologue professionnelle, datés du 4 avril 2025, en suggérant de remplacer l'enduit d'acrylique prévu par du bois véritable de même couleur.

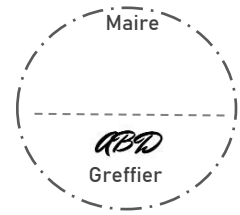
Le maire appelle le vote sur la proposition d'amendement.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre		X
2	Marie-Andrée Bonneau		X
3	Stéphanie Nantel		X
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond		X

REFUSÉE À LA MAJORITÉ.

Vote sur la proposition principale

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :



D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. la modification du revêtement extérieur en façade avant et en façade avant secondaire, et la modification de la toiture entraînant un changement de la structure au **174, rue Tylee**, tel que montré au plan projet d'implantation préparé par Alain Létourneau, arpenteur-géomètre, daté du 22 avril 2025, et aux plans d'architecture préparés par Justine Desmarais, technologue professionnelle, datés du 4 avril 2025, à la condition de remplacer l'enduit d'acrylique prévu par du bois véritable de même couleur.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve		X
5	RoseAnna Cirino		X
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

5.2.6. Revêtement extérieur et ouvertures - 229, rue Springhill

2025-08-277

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

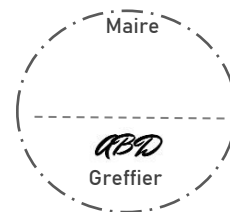
Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de modification du revêtement extérieur de la façade avant et des ouvertures au **229, rue Springhill**, tel que les plans réalisés par Maxime Bonesso, architecte, no de projet CO51, datés du 1er juillet 2025.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Nouvelles constructions



5.2.7. Nouvelle construction - 221, rue Springhill

2025-08-278

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de nouvelle construction au **221, rue Springhill**, selon les plans préparés par Imre Ambrus, dossier AT25-225, révisés le 22 juin 2025, et selon le plan projet d'implantation préparé par Martin Blais, dossier 4660, minute 11240, et préparé le 25 juin 2025, aux conditions suivantes :

- De remplacer le revêtement d'aluminium en façade avant par un bois véritable de couleur semblable.
- De remplacer le revêtement de bois d'ingénierie en façades latérale et arrière par du bois véritable.
- D'assurer la conservation et la protection des 2 érables argentés en cour arrière (75 cm de diamètre et 90 cm de diamètre).

Proposition d'amendement

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

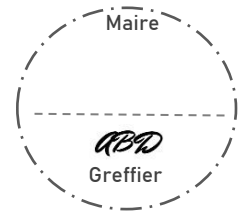
D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de nouvelle construction au **221, rue Springhill**, selon les plans préparés par Imre Ambrus, dossier AT25-225, révisés le 22 juin 2025, et selon le plan projet d'implantation préparé par Martin Blais, dossier 4660, minute 11240, et préparé le 25 juin 2025, aux conditions suivantes :

- De suggérer de remplacer le revêtement d'aluminium en façade avant par un bois véritable de couleur semblable.
- De suggérer de remplacer le revêtement de bois d'ingénierie en façades latérale et arrière par du bois véritable.
- D'assurer la conservation et la protection des 2 érables argentés en cour arrière (75 cm de diamètre et 90 cm de diamètre).

Le maire appelle le vote sur la proposition d'amendement.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre		X
2	Marie-Andrée Bonneau		X
3	Stéphanie Nantel		X
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond		X

REFUSÉE À LA MAJORITÉ.



Vote sur la proposition principale

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de nouvelle construction au **221, rue Springhill**, selon les plans préparés par Imre Ambrus, dossier AT25-225, révisés le 22 juin 2025, et selon le plan projet d'implantation préparé par Martin Blais, dossier 4660, minute 11240, et préparé le 25 juin 2025, aux conditions suivantes :

- De remplacer le revêtement d'aluminium en façade avant par un bois véritable de couleur semblable.
- De remplacer le revêtement de bois d'ingénierie en façades latérale et arrière par du bois véritable.
- D'assurer la conservation et la protection des 2 érables argentés en cour arrière (75 cm de diamètre et 90 cm de diamètre).

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve		X
5	RoseAnna Cirino		X
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

5.2.8. Nouvelle construction - 282, rue Roland

2025-08-279

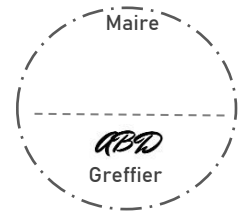
CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de reconstruction d'une maison unifamiliale de deux étages au **282, rue Roland**, selon les plans soumis préparés par Nantel Consultant Architecture, # de dossier 039-24, et effectués le 10 février 2025 et mis à jour le 2 juillet, selon le plan projet d'implantation préparé par Geoposition arpenteurs-géomètres, dossier P24-136, minute 9487, dessiné par François Tremblay, à la condition de préserver les deux érables argentés multi-troncs, soit celui de 45-40-35 cm de diamètre en façade et celui de 40-30 cm de diamètre en cour latérale gauche, en maintenant une distance minimale de 2,5 m du tronc de ces arbres sans excavation.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	



2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.2.9. Nouvelle construction - 306, rue Labelle

2025-08-280

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de nouvelle construction d'une maison unifamiliale au **306, rue Labelle**, tel que le plan d'implantation réalisé par Martin Blais, arpenteur-géomètre, en date du 10 juin 2025, portant le numéro de dossier 4792 et la minute 11232, de même que les plans de présentation réalisés par Dessina Plan + en date du 2 juillet 2025, portant le numéro de dossier 25-6023, aux conditions suivantes :

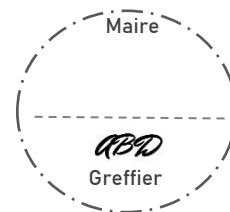
- Que le revêtement de la toiture soit d'une couleur plus pâle (à fort coefficient de réflectivité solaire).
- Que l'avant-toit proposé au-dessus de la porte d'entrée principale soit prolongé jusqu'au mur latéral droit du bâtiment, et que les fenêtres dans cette même projection soient divisées en deux afin de couper l'effet de verticalité et de hauteur du bâtiment proposé, afin de s'intégrer au rythme et à la forme des ouvertures des bâtiments avoisinants.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.2.10. Nouvelle construction - 295, rue Rose-Alma - Modification de la résolution 2024-05-149

2025-08-281



CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2024-05-149;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

DE MODIFIER la résolution 2024-05-149 afin de remplacer le texte du résolu par le suivant :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de nouvelle construction au **295, rue Rose-Alma**, selon les plans soumis réalisés par Patrick Nadeau, Tech Design, au mois de mars 2024, et portant le numéro de projet 23-060, de même que le plan projet d'implantation réalisé par Alain Sansoucy, en novembre 2023, révisé en mars 2024, portant le numéro de dossier 40 522 et la minute 40 519.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.3. Règlementation d'urbanisme

5.3.1. 800-06 - Règlement modifiant le Règlement 800-02 - Plan d'urbanisme afin d'intégrer le Plan Particulier d'Urbanisme (PPU) du pôle régional - Avis de motion

2025-08-282

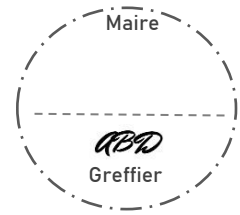
La conseillère MARIE-ELAINE PITRE donne avis de motion qu'il sera adopté à séance tenante le projet du *Règlement 800-06 modifiant le Règlement 800-02 - Plan d'urbanisme afin d'intégrer le Plan Particulier d'Urbanisme (PPU) du pôle régional*.

5.3.2. 800-06 - Règlement modifiant le Règlement 800-02 - Plan d'urbanisme afin d'intégrer le Plan Particulier d'Urbanisme (PPU) du pôle régional - Adoption du projet et consultation publique

2025-08-283

CONSIDÉRANT que la MRC Thérèse-De Blainville a modifié son Schéma d'aménagement et de développement par le *Règlement n°24-02 amendant le Schéma d'aménagement et de développement afin d'encadrer le redéveloppement du pôle commercial régional situé sur le territoire de la Ville de Rosemère selon les principes d'aménagement durable*, lequel est entré en vigueur le 21 janvier 2025;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère doit, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, adopter tout règlement de concordance pour assurer la conformité du plan d'urbanisme au *Règlement n°24-02* dans les 6 mois suivant l'entrée en vigueur de ce règlement;



CONSIDÉRANT qu'à la demande de la Ville de Rosemère, par la résolution numéro 2025-01-019, le ministre des Affaires municipales a accordé une prolongation du délai imparti par la loi, soit jusqu'au 21 décembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance du 18 août 2025;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'ADOPTER le projet du *Règlement 800-06 modifiant le Règlement 800-02 - Plan d'urbanisme, afin d'intégrer le Plan Particulier d'Urbanisme (PPU) du pôle régional.*

DE FIXER la date de la séance de consultation publique sur ledit projet de règlement au 10 septembre 2025, à 18 h 30, au centre communautaire Memorial de Rosemère, sis au 202, chemin de la Grande-Côte.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve		X
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

5.3.3. 801-67 - Règlement modifiant le règlement 801 - Zonage, ajout de la zone H-164 - Adoption du second projet

2025-08-284

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 113 paragraphe 1° de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une Ville peut diviser le territoire en zones;

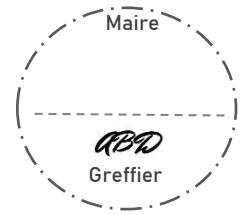
CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 113 paragraphe 3° de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une Ville peut spécifier pour une zone les usages qui sont autorisés et ceux prohibés;

CONSIDÉRANT que les dispositions assujetties aux articles 113 paragraphes 1° et 3° sont susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT qu'une demande de modification du règlement de zonage a été déposée en novembre 2024;

CONSIDÉRANT que la Ville désire bonifier son offre en logement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance du 9 juin 2025;



CONSIDÉRANT la consultation publique sur ledit projet tenue avant la présente séance;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'ADOPTER le second projet du *Règlement 801-67 modifiant le règlement 801 - Zonage, afin d'ajouter la zone H-164 sans changement.*

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.3.4. 801-68 - Règlement modifiant le Règlement 801 - Zonage, afin de réviser les normes du chapitre 12 sur les arbres et sur les aires de stationnement - Avis de motion

2025-08-285

La conseillère MARIE-ELAINE PITRE donne avis de motion qu'il sera adopté séance tenante le projet du *Règlement 801-68 modifiant le Règlement 801 - Zonage, afin de réviser les normes du chapitre 12 sur les arbres et sur les aires de stationnement.*

5.3.5. 801-68 - Règlement modifiant le Règlement 801 - Zonage, afin de réviser les normes du chapitre 12 sur les arbres et sur les aires de stationnement - Adoption du premier projet et consultation publique

2025-08-286

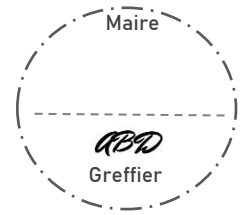
CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Ville peut adopter des normes concernant la plantation et l'abattage d'arbres;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réviser la réglementation applicable afin d'adopter des normes plus contemporaines;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Ville a adopté des normes concernant l'aménagement des aires de stationnement;

CONSIDÉRANT que les dispositions ajoutées ou modifiées ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que la Ville adoptera de nouvelles normes concernant la gestion des eaux pluviales en vertu de l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales*;



CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger les normes en vigueur dans le *Règlement de zonage 801*;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance du 18 août 2025;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'ADOPTER le premier projet du *Règlement 801-68 modifiant le Règlement 801 - Zonage, afin de réviser les normes du chapitre 12 sur les arbres et sur les aires de stationnement.*

DE FIXER la date de la séance de consultation publique sur ledit projet de règlement au 8 septembre 2025, à 18 h 30, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Rosemère, sise au 100, rue Charbonneau.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.3.6. 1005-01 - Règlement modifiant plusieurs dispositions du Règlement 1005 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale - Avis de motion

2025-08-287

La conseillère MARIE-ELAINE PITRE donne avis de motion qu'il sera adopté séance tenante le premier projet du *Règlement 1005-01 modifiant plusieurs dispositions du Règlement 1005 - Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.*

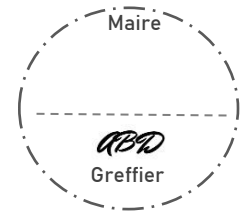
Les modifications portent notamment sur un allègement des travaux requérant un P.I.I.A., une abrogation de la section des habitations 1940-1970 et une bonification de certains aspects pour les usages habitation multifamiliale, commerce et public.

5.3.7. 1005-01 - Règlement modifiant plusieurs dispositions du Règlement 1005 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale - Adoption du projet et consultation publique

2025-08-288

CONSIDÉRANT l'article 145.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que des corrections sont requises au règlement;



CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère souhaite intégrer des normes plus contemporaines et adaptées à la réalité de son territoire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance du 18 août 2025;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'ADOPTER le premier projet du *Règlement 1005-01 modifiant plusieurs dispositions du Règlement 1005 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

DE FIXER la date de la séance de consultation publique sur ledit projet de règlement au 8 septembre 2025, à 18 h 30, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Rosemère, sise au 100, rue Charbonneau.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.4. Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - 295, rue Rose-Alma

2025-08-289

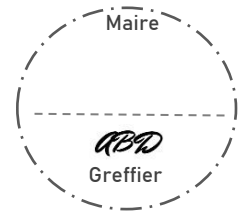
CONSIDÉRANT la demande de nouvelle construction reçue pour la propriété du 295, rue Rose-Alma, numéro de lot 2 777 918;

CONSIDÉRANT que le *Règlement 1004 sur la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* permet au Conseil de demander une somme en argent correspondant à 10 % de la valeur établie du terrain comme condition préalable à la délivrance d'un permis de construction dans le cas d'un bâtiment principal sur un terrain à la suite de la démolition d'un bâtiment antérieur sur ce même terrain;

CONSIDÉRANT qu'une cession en argent équivaldrait à une somme de 33 464,70 \$;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :



QUE le Conseil exige du propriétaire du **295, rue Rose-Alma** le paiement d'une somme d'argent de 33 464,70 \$, le tout conformément aux conditions décrites dans le *Règlement 1004*.

QUE le produit de cette perception soit comptabilisé dans le poste budgétaire 55-169-00-050 - Fonds de parcs et espaces verts.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.5. Activité promotionnelle de musiciens jazz sur terrasse au Café de la Gare - Autorisation

2025-08-290

CONSIDÉRANT que l'article 36 du *Règlement 794 sur la qualité de vie* interdit, de façon générale, toute activité promotionnelle sur un lieu public, à moins d'une autorisation du Conseil;

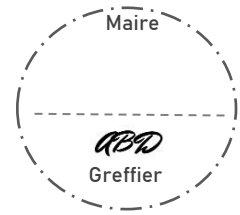
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de permettre, tel que l'autorise ledit règlement, certaines activités promotionnelles;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'AUTORISER le Café de la Gare, situé au **287, chemin de la Grande-Côte**, à tenir une activité promotionnelle consistant en un band jazz sur la terrasse extérieure du côté de la voie ferrée, les dimanches, de 16 h à 20 h, jusqu'à la fin octobre 2025.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le conseiller René Villeneuve quitte la salle à 19 h 54 et y revient à 19 h 55.

5.6. Pôle régional - Demande de prolongation de délai pour la concordance au schéma d'aménagement

2025-08-291

CONSIDÉRANT l'adoption du *Règlement 24-02* de la MRC Thérèse-De Blainville, en date du 27 novembre 2024, amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin d'encadrer le redéveloppement du pôle commercial régional situé sur le territoire de la Ville de Rosemère selon des principes d'aménagement durable;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Ville de Rosemère doit adopter ses règlements de concordance au *Règlement 24-02* de la MRC Thérèse-De Blainville, dans les 6 mois suivants son adoption;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a précédemment accordé un délai à la Ville de Rosemère à cet effet jusqu'au 21 décembre 2025;

CONSIDÉRANT que la Ville progresse dans le processus via l'adoption du *Règlement modifiant le plan d'urbanisme afin d'y intégrer le Plan Particulier d'Urbanisme (PPU)* lors de sa séance du Conseil municipal du 18 août 2025;

CONSIDÉRANT que certaines données sont toujours en attente et que les résultats serviront à définir la vision du pôle régional qui se traduira dans la modification des règlements d'urbanisme de concordance;

CONSIDÉRANT qu'un délai supplémentaire de 6 mois, soit en juillet 2026, est nécessaire afin de terminer la rédaction des différents règlements pour réaliser la procédure de concordance demandée par l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut faire une demande d'extension du délai auprès du ministre;

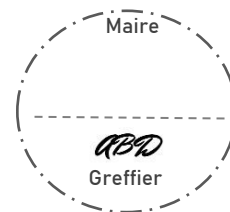
PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

DE DEMANDER au ministre de prolonger le délai exigé à l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* jusqu'en juillet 2026 afin de terminer la rédaction et l'adoption des différents règlements nécessaires pour assurer la conformité au *Règlement 24-02* de la MRC Thérèse-De Blainville.

DE DEMANDER une lettre d'appui à la MRC Thérèse-De Blainville pour la demande de prolongation de délai.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	



4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.7. Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - 282, rue Roland

2025-08-292

CONSIDÉRANT la demande de nouvelle construction reçue pour la propriété du 282, rue Roland, numéro de lot 2 777 538;

CONSIDÉRANT que le *Règlement 1004 sur la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* permet au Conseil de demander une somme en argent correspondant à 10 % de la valeur établie du terrain comme condition préalable à la délivrance d'un permis de construction dans le cas d'un bâtiment principal sur un terrain à la suite de la démolition d'un bâtiment antérieur sur ce même terrain;

CONSIDÉRANT qu'une cession en argent équivaldrait à une somme de 41 756,20 \$;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

QUE le Conseil exige du propriétaire du **282, rue Roland** le paiement d'une somme d'argent de 41 756,20 \$, le tout conformément aux conditions décrites dans le *Règlement 1004*.

QUE le produit de cette perception soit comptabilisé dans le poste budgétaire 55-169-00-050 - Fonds de parcs et espaces verts.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

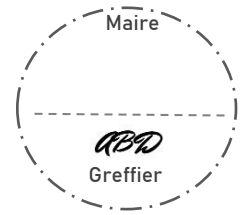
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.8. Logement au rez-de-chaussée dans la zone C-58 - Mandat à l'administration municipale

2025-08-293

CONSIDÉRANT que la Ville désire bonifier son offre en logement;

PAR CONSÉQUENT



Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

DE MANDATER l'administration municipale afin de modifier les outils réglementaires appropriés pour permettre un logement au rez-de-chaussée dans la zone C-58.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. AUTRE RÉGLEMENTATION

6.1. 763-07 - Règlement amendant le Règlement 763 concernant la rémunération du personnel électoral pour une élection - Adoption

2025-08-294

CONSIDÉRANT l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné et que le projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 7 juillet 2025;

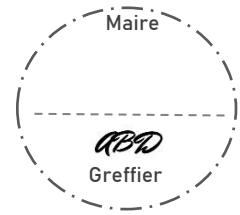
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'offrir une rémunération avantageuse pour favoriser le recrutement;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'ADOPTER le *Règlement 763-07 amendant le Règlement 763 concernant la rémunération du personnel électoral pour une élection*.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	



6	Philip Panet-Raymond	X	
---	----------------------	---	--

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6.2. 780-23 - Règlement modifiant le Règlement 780 et ses amendements, concernant la circulation et le stationnement afin d'ajouter des panneaux d'arrêt sur diverses rues - Adoption

2025-08-295

CONSIDÉRANT la demande d'ajout de quatre panneaux d'arrêt aux rues Maria et Adélard, au croisement de la rue Labelle;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite améliorer la sécurité des piétons et cyclistes dans cette zone où se trouve un quartier résidentiel;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'ADOPTER le *Règlement 780-23 modifiant le Règlement 780 et ses amendements, concernant la circulation et le stationnement afin d'ajouter des panneaux d'arrêt sur diverses rues.*

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

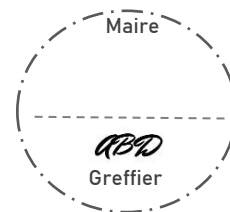
6.3. 995-01 - Règlement modifiant le règlement concernant les tarifs applicables à certains biens, services et autres activités de la municipalité pour l'année 2025 - Adoption

2025-08-296

CONSIDÉRANT les dispositions pertinentes de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la *Loi sur les cités et villes*, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et la *Loi sur les compétences municipales* permettant aux municipalités de régler en matière de tarification des biens, des services et des activités de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

PAR CONSÉQUENT



Sur proposition de la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'ADOPTER le *Règlement 995-01 modifiant le Règlement concernant les tarifs applicables à certains biens, services et autres activités de la municipalité pour l'année 2025.*

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. CONSEIL

7.1. Classique des maires de la Fondation Drapeau Deschambault - Autorisation de participation et de dépense

2025-08-297

CONSIDÉRANT que l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* requiert une résolution préalable pour autoriser la participation et la dépense des élus;

PAR CONSÉQUENT

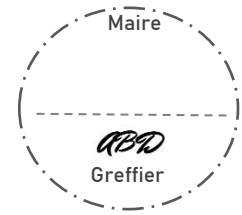
Sur proposition de la conseillère ROSEANNA CIRINO, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'AUTORISER la participation des conseillères Marie-Andrée Bonneau et RoseAnna Cirino au cocktail et au souper de la Classique des maires au profit de la Fondation Drapeau Deschambault qui se tiendra au Club de golf Le Blainvillier, le lundi 15 septembre 2025.

D'AUTORISER la dépense de 400 \$, montant non taxable, pour l'achat de deux billets, à même le poste budgétaire 02-111-00-312 du fonds général.

DE NOMMER les conseillères Stéphanie Nantel et Marie-Elaine Pitre à titre de remplaçantes en cas d'empêchement de la part des élues nommées ici-haut.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	



5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.2. Coquetel des lanternes du Centre Marie Eve - Autorisation de participation et de dépense

2025-08-298

CONSIDÉRANT que l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* requiert une résolution préalable pour autoriser la participation et la dépense des élus;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère ROSEANNA CIRINO, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'AUTORISER la participation des conseillères municipales Marie-Andrée Bonneau et Marie-Elaine Pitre au Coquetel des lanternes du Centre Marie Eve qui se tiendra le jeudi 4 septembre prochain, à la maison du citoyen de Saint-Eustache.

DE NOMMER le conseiller Philip Panet-Raymond à titre de remplaçant en cas d'empêchement de la part des élues nommées ici-haut.

D'AUTORISER la dépense de 170 \$, montant non taxable, pour l'achat de deux billets, à même le poste budgétaire 02-111-00-312 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

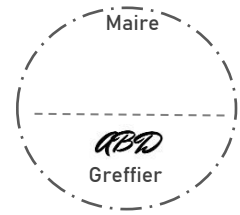
8. DIRECTION GÉNÉRALE / RESSOURCES HUMAINES / COMMUNICATIONS

8.1. Liste des employés embauchés au 1er août 2025 - Dépôt

Conformément à l'article 6.1 du *Règlement 984 déléguant à certains fonctionnaires ou employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjuger des contrats, de former des comités de sélection et d'autoriser l'engagement de personnel*, la directrice du Service des ressources humaines dépose la liste des employés embauchés pour la période se terminant le 1er août 2025.

9. SERVICES JURIDIQUES

9.1. ENT-INT 63 - Entente relative au Parc linéaire Le P'tit Train du Nord - Autorisation de signature de l'addenda #1

**2025-08-299**

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère est partie prenante à l'entente relative au Parc linéaire Le P'tit Train du Nord, en vigueur depuis 2018 et renouvelée en 2023;

CONSIDÉRANT que la Corporation du Parc linéaire Le P'tit Train du Nord a préparé un projet d'addenda #1 à ladite entente afin de :

- Réintégrer la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines comme signataire pleine et entière;
- Modifier certains articles du mandat de gestion;
- Actualiser le Programme d'entretien planifié et préventif (annexe B);

CONSIDÉRANT que ces modifications visent à refléter l'évolution du rôle de la Corporation, les besoins opérationnels observés et à renforcer la clarté des responsabilités des parties signataires;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

D'AUTORISER le maire et le greffier, à signer, pour et au nom de la Ville, ledit addenda avec les autres parties contractantes.

DE TRANSMETTRE une copie conforme de la présente résolution à la Corporation du Parc linéaire Le P'tit Train du Nord.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

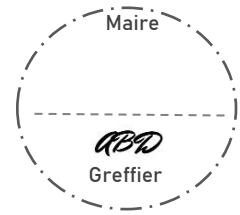
9.2. Municipalisation du lot 2 779 923 de la rue Lefrançois - Autorisation de signature

2025-08-300

CONSIDÉRANT que la Ville travaille actuellement à la préparation d'une demande de subvention dans le cadre d'un projet de restauration des rives de la rivière aux Chiens;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la préparation de ce projet, il a été constaté que le lot 2 779 823 est toujours de propriété privée, bien qu'il soit situé en totalité dans la rive;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*, la Ville peut devenir propriétaire de toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins 10 ans;



CONSIDÉRANT que ce lot est considéré comme une voie ouverte à la circulation publique depuis au moins dix ans, qu'il est entretenu et aménagé comme tel et qu'aucune taxe n'a été perçue sur ce lot au cours des dix dernières années;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

D'AUTORISER le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis pour que la Ville devienne propriétaire du lot 2 779 923.

DE MANDATER un notaire pour publier au registre foncier la déclaration de municipalisation du lot 2 779 823 comme prévu à l'alinéa 4 de l'article 72 de *Loi sur les compétences municipales*.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.3. SJ-118 25200 - Services d'un procureur à la cour municipale commune - Adjudication de contrat

2025-08-301

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres dûment publié le 27 mai 2025 sur SÉAO pour le projet SJ-118 25200, 1 soumission a été reçue et ouverte publiquement le 19 juin 2025;

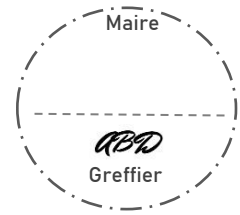
PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

D'ADJUGER le contrat SJ-118 25200 - Services d'un procureur à la cour municipale commune de la Ville de Rosemère à DHC Avocats Inc.

D'AUTORISER la dépense à même le poste budgétaire 02-121-00-412 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	



4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.4. LIT-049 - Mandat pour une étude de circulation - Autorisation de l'avenant #1

2025-08-302

CONSIDÉRANT que la Ville est partie défenderesse dans un litige l'opposant à Quartier Melrose pour une somme de 279 millions \$, plus dommages et intérêts;

CONSIDÉRANT qu'un contrat de services professionnels nécessaire dans le cadre d'un recours devant les tribunaux est exempté de l'application de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* et ainsi que du règlement sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que tous les documents relatifs à ce mandat sont confidentiels, car ils sont sous le couvert du secret professionnel de l'avocat, du privilège relatif au litige et sont par conséquent non accessibles au public;

CONSIDÉRANT l'autorisation par délégation de la directrice générale à la firme DHC avocats pour la réalisation d'une étude de circulation au montant de 46 000 \$, taxes en sus;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

D'AUTORISER Me Steve Cadrin de la firme DHC avocats à octroyer l'avenant no 1 au montant de 13 710 \$, taxes en sus, pour l'étude de circulation en cours.

D'AUTORISER cette dépense à même le *Règlement d'emprunt 885*.

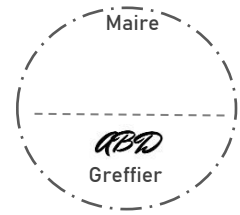
Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. FINANCES

10.1. Liste des commandes approuvées et autorisées du 26 juin au 13 août 2025 - Dépôt

Conformément aux articles 5.2 et 7.4 du *Règlement 984 déléguant à certains fonctionnaires ou employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjuger des contrats, de former des comités de sélection et d'autoriser l'engagement de personnel*, la trésorière dépose la liste des commandes



approuvées et autorisées par les employés de la Ville pour la période du 26 juin au 13 août 2025.

10.2. Liste des paiements approuvés du 4 juillet au 14 août 2025 - Dépôt

Conformément à l'article 7.3 du *Règlement 984 déléguant à certains employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjuger des contrats et de former des comités de sélection*, la trésorière dépose la liste des paiements approuvés pour la période du 4 juillet au 14 août 2025, totalisant un montant de 6 275 129,74 \$.

10.3. Réserve financière dans le but de stabiliser le fardeau fiscal de certaines dépenses de fonctionnement - Réduction de l'affectation

2025-08-303

CONSIDÉRANT le *Règlement 906 créant une réserve financière dans le but de stabiliser le fardeau fiscal de certaines dépenses de fonctionnement*;

CONSIDÉRANT qu'au budget 2025, certaines appropriations provenant de la réserve financière ont été prévues afin de financer des dépenses non récurrentes;

CONSIDÉRANT que le coût estimé du remplacement du charbon actif granulaire à l'usine de filtration en 2025 est de 306 000 \$, taxes nettes, et qu'une appropriation de 600 000 \$ était prévue au budget 2025;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

DE RÉDUIRE l'affectation provenant de la réserve financière dans le but de stabiliser le fardeau fiscal de certaines dépenses de fonctionnement prévues au budget 2025 de 294 000 \$.

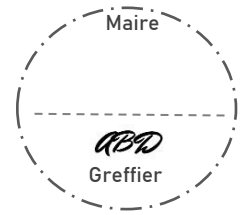
Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11. PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE / TRAVAUX PUBLICS

11.1. Liste des modifications approuvées au 31 juillet 2025 - Planification et développement durable du territoire - Dépôt

Conformément à l'article 8 du *Règlement 984 déléguant à certains fonctionnaires ou employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjuger des contrats, de former des comités de sélection et d'autoriser l'engagement de personnel*, la directrice de la Planification et développement durable du territoire



dépose la liste des modifications approuvées pour la période du 1er au 31 juillet 2025.

11.2. Comité de mise en oeuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC (PRMHH) - Nomination

2025-08-304

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) du projet de plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC Thérèse-De Blainville;

CONSIDÉRANT que la MRC Thérèse-De Blainville doit constituer un comité responsable d'assurer le suivi de la mise en œuvre du PRMHH;

CONSIDÉRANT que la MRC invite ses Villes constituantes à nommer chacune un représentant afin de siéger sur ce comité;

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

DE NOMMER la conseillère au développement et à la gestion durable du territoire, Caroline Dufour, à titre de représentante de la Ville de Rosemère sur le comité de mise en œuvre du PRMHH de la MRC Thérèse-De Blainville.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.3. Comité consultatif en environnement (CCE) - Ajout aux mandats 2025

2025-08-305

CONSIDÉRANT le projet de renaturation des terrains municipaux situés en devanture de l'Externat Sacré-Cœur;

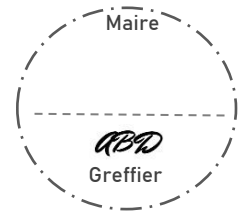
CONSIDÉRANT que l'aide financière du programme Accélérer la Transition Climatique Locale (ATCL) pour la réalisation de ce projet n'a pas été obtenue;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-04-147 qui précise le mandat du CCE pour 2025;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

DE MODIFIER la résolution 2025-04-147 de manière à ajouter l'étude des projets en lien avec l'orientation stratégique Bonifier nos milieux naturels et plus



particulièrement l'étude du projet de renaturation des terrains municipaux situés en devanture de l'Externat Sacré-Cœur au mandat du CCE pour l'année 2025 et de reconduire le mandat en 2026.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.4. ENT-INT 86 - Entente avec le MTMD et la Ville de Sainte-Thérèse pour le réaménagement et le partage des coûts d'un lien cyclable entre les boulevards René-A.-Robert et Roland-Durand - Autorisation de signature

2025-08-306

CONSIDÉRANT que la résolution 2024-10-394 confirmant l'accord de la Ville à conclure une entente avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) et la Ville de Sainte-Thérèse pour procéder aux travaux de construction d'un lien cyclable entre les boulevards René-A.-Robert et Roland-Durand et à assumer la totalité des frais de construction en partenariat, et tel qu'entendu avec la Ville de Sainte-Thérèse;

CONSIDÉRANT que le MTMD a transmis aux Villes concernées le projet d'entente de collaboration;

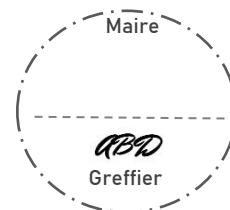
PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'AUTORISER le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, l'Entente avec le MTMD et la Ville de Sainte-Thérèse pour le réaménagement et le partage des coûts d'un lien cyclable entre les boulevards René-A.-Robert et Roland-Durand.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



11.5. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028 - Dépôt de la programmation 2025

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028.

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

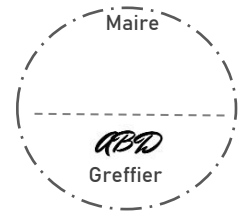
QUE la Ville s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement.

QUE la Ville s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

D'AUTORISER Nathalie Legault, directrice du Service de planification et développement durable du territoire, à déposer les demandes nécessaires.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.6. Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, volets 1A et 1B - Demande pour des travaux sur la grange-étable Hamilton

2025-08-307

CONSIDÉRANT l'entente «Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, volets 1A et 1B» conclue entre le MCCQ et la MRC Thérèse-De Blainville (qui agit à titre d'intermédiaire pour les Villes participantes) et dont les dépenses sont admissibles jusqu'au 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT le volet 1B de ce programme et de cette entente, qui permet aux Villes de la MRC d'obtenir de l'aide financière pour la restauration patrimoniale de leurs immeubles de propriété municipale;

CONSIDÉRANT le montant de 289 000 \$ réparti à 50 % du MCCQ et 50 % de la Ville de Rosemère, initialement réservé à la Ville de Rosemère pour réaliser des travaux de restauration patrimoniale sur la grange-étable Hamilton, lors de la conclusion de ladite entente avec le MCCQ;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-07-183 de la MRC, en vertu de laquelle la MRC demande au MCCQ de prolonger ladite entente jusqu'au 31 décembre 2026;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

DE DEMANDER à la MRC de réserver à la Ville de Rosemère le montant de 289 000 \$ réparti à 50 % du MCCQ et 50 % de la Ville, pour réaliser des travaux de restauration patrimoniale de la grange-étable Hamilton en 2025-2026, dans le cadre du volet 1B de l'entente décrite ci-haut.

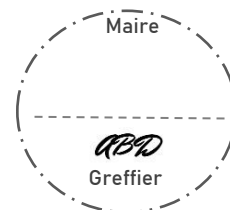
Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.7. ST-244 25353 - Services professionnels pour la réalisation de concept, plans, devis et surveillance pour la renaturalisation de l'Externat Sacré-Cœur - Annulation du processus d'appel d'offres

2025-08-308

CONSIDÉRANT que ce projet fait partie de la planification stratégique pour les années 2024 à 2030 au projet porteur «Bonifier nos milieux naturels» et fait également partie de l'accomplissement du plan MADA, action 1.7.1



«Renaturaliser et mettre en valeur les terrains municipaux situés devant l'école Externat Sacré-Cœur»;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été publié en mai 2025 pour le projet ST-244 25353 - Services professionnels pour la réalisation de concept, plans, devis et surveillance pour la renaturalisation de l'Externat Sacré-Cœur;

CONSIDÉRANT que le projet n'a pas été retenu par le programme Accélérer la Transition Climatique Locale (ATCL) et le contexte budgétaire actuel;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'ANNULER le processus d'appel d'offres du mandat ST-244 13220 Services professionnels pour la préparation d'un plan de renaturalisation - Externat Sacré-Cœur à la suite du contexte actuel de révision budgétaire et de redéfinition des priorités municipales.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.8. ST-292 25300 - Services professionnels pour la réalisation d'une étude d'avant-projet pluvial - secteur Charbonneau - Adjudication de contrat

2025-08-309

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres dûment publié le 27 mai 2025 sur SÉAO pour le projet ST-292 25300 - Services professionnels pour la réalisation d'une étude d'avant-projet pluvial - secteur Charbonneau, 4 soumissions ont été reçues le 3 juillet 2025;

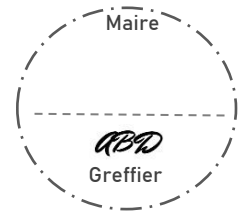
PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'ADJUGER le contrat ST-292 25300 - Services professionnels pour la réalisation d'une étude d'avant-projet pluvial - secteur Charbonneau au soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'application de la formule prescrite par la *Loi pour les services professionnels*, soit à Avizo Experts-Conseils Inc., pour un montant total de 55 000,00 \$, taxes en sus.

D'AUTORISER la dépense à même le *Règlement d'emprunt 997*.

Siège	Conseillers	Pour	Contre



1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.9. TP-241 12607 - Collecte, transport et disposition des déchets pour les années 2021 à 2025 - Renouvellement de contrat

2025-08-310

CONSIDÉRANT la résolution 2020-09-350 adjugeant le contrat TP-241 12607 - Collecte, transport et disposition des déchets pour les années 2021 à 2025;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement du contrat pouvant être exercée annuellement par la Ville pour les années 2026 et 2027;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

DE RENOUVELER le contrat TP-241 12607 - Collecte, transport et disposition des déchets à Enviro Connexions pour un montant total de 485 775,00 \$, taxes en sus, pour la saison 2026, le tout conformément aux documents d'appel d'offres ainsi qu'à sa soumission.

D'AUTORISER la dépense à même les postes budgétaires 02-461-10-446 et 02-461-20-446 du fonds général.

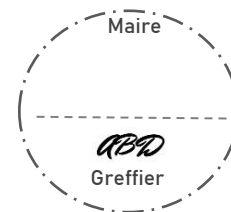
Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.10. TP-247 12553 - Cueillette, transport, élimination et/ou recyclage des RDD - Modification de contrat

2025-08-311

CONSIDÉRANT la résolution 2020-11-442 adjugeant le contrat à l'entreprise Triumvirate Environmental (Canada) Inc. pour le projet TP-247 12553 -



Cueillette, transport, élimination et/ou recyclage des résidus domestiques dangereux pour les années 2021 à 2023 et ses renouvellements;

CONSIDÉRANT les modifications accessoires antérieures autorisées pour les années 2023 et 2024;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'AUTORISER la modification de contrat TP-247 12553 - Cueillette, transport, élimination et/ou recyclage des résidus domestiques dangereux au montant de 22 918,00 \$, taxes en sus, pour un montant total de 55 680,50 \$, taxes en sus, pour l'année 2025.

D'AUTORISER cette dépense à même le poste budgétaire 02-462-30-446 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.11. ENT-INT 89 - Entente avec ÉEQ pour le regroupement des services de collecte sélective Rosemère et Sainte-Thérèse - Désignation et autorisation de signature

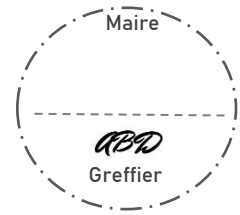
2025-08-312

CONSIDÉRANT que la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) («la Loi») a été modifiée par la *Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective* (L.Q. 2001, c.5), sanctionnée le 17 mars 2021;

CONSIDÉRANT que le *Règlement portant sur la modernisation de la collecte sélective de certaines matières résiduelles* (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) («le Règlement») est entré en vigueur le 7 juillet 2022;

CONSIDÉRANT qu'Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné en application de la section 1 du chapitre III du Règlement, à qui est confiée la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT que, conformément au règlement, il est demandé aux organismes municipaux et à ÉEQ d'optimiser les territoires de desserte par la conclusion d'ententes avec des MRC ou des regroupements de municipalités possédant une masse critique;



CONSIDÉRANT que chaque Ville membre de la MRC Thérèse-De Blainville a conservé sa compétence au niveau de la gestion des matières résiduelles et que la MRC Thérèse-De Blainville ne possède aucune compétence en ce qui a trait à la gestion et la collecte des matières résiduelles et/ou à la collecte sélective;

CONSIDÉRANT que la MRC Thérèse-De Blainville a adopté la résolution 2023-05-97, le 31 mai 2023, afin de confirmer son intention de ne jouer aucun rôle dans le processus de regroupement, laissant ainsi le soin aux Villes membres de gérer et coordonner ledit projet d'entente-cadre directement avec ÉEQ;

CONSIDÉRANT que des discussions ont été entamées avec ÉEQ et la Ville de Sainte-Thérèse dans l'optique de participer au regroupement déjà en place comprenant aussi les Villes de Boisbriand et de Lorraine afin d'optimiser le territoire de collecte, de maximiser la main d'œuvre et l'équipement en période de pénurie;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

DE DEMANDER à la Ville de Sainte-Thérèse de devenir l'organisme municipal pour représenter la Ville de Rosemère auprès d'Éco Entreprises Québec (ÉEQ) quant aux services de collecte de transport des matières recyclables.

DE DÉSIGNER la Ville de Sainte-Thérèse à titre d'organisme municipal représentant les Villes de Rosemère, de Boisbriand et Lorraine dans le cadre de la négociation et de la signature de l'entente-cadre avec Éco Entreprises Québec (ÉEQ) ayant trait aux services de collecte de transport des matières recyclables.

D'AUTORISER le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente-cadre de partenariat à venir entre Éco Entreprises Québec (ÉEQ) et les organismes signataires.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

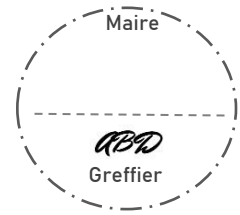
12. SERVICES COMMUNAUTAIRES

12.1. Commandites/subventions/dons - Autorisation de participation et dépense août 2025

2025-08-313

CONSIDÉRANT les demandes de commandites, subventions et/ou dons reçues;

Sur proposition de la conseillère ROSEANNA CIRINO, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :



DE VERSER les montants suivants :

- Association de baseball mineur BLRT | Soutien aux opérations 2025 : 8 000 \$.
- Alexander, David | remboursement des frais de non-résident pour un cours de balle-molle, Saint-Eustache : 77,10 \$.
- Lacoursière, Elliot | participation aux Jeux du Québec, été 2025 : 150 \$.
- Bédard, Élodie | participation aux Jeux du Québec, été 2025 : 150 \$.
- Burrige-Michaud, Logan | participation aux Jeux du Québec, été 2025 : 150 \$.

D'AUTORISER ces dépenses à même le poste budgétaire 02-711-00-971 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.2. ENT-INT 44 - Entente intermunicipale pour l'organisation de la natation compétitive 2025-2030 - Autorisation de signature

2025-08-314

CONSIDÉRANT que les Villes partenaires, soit Blainville, Mirabel, Lorraine, Rosemère et Sainte-Thérèse, reconnaissent que la natation compétitive répond à un besoin réel de la communauté et l'importance de maintenir une structure permettant sa pratique sur leur territoire respectif;

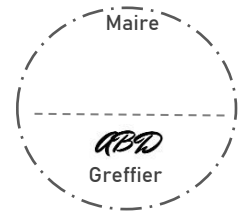
CONSIDÉRANT que l'évolution de la natation compétitive sur le territoire des Villes partenaires passe par le jumelage de l'activité de l'organisme mandaté et de l'implication des cinq (5) Villes;

CONSIDÉRANT que les Villes partenaires reconnaissent qu'il est impératif de soutenir le Groupe Aquatique Mille-Îles Nord (GAMIN) et s'engagent à fournir et/ou à compenser (au prorata des participants) les heures de plateaux de piscine requises et les services à mettre en place pour le déroulement des activités de la natation compétitive sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que les Villes partenaires souhaitent conclure une entente afin de permettre à leurs résidents de faire partie du club de natation volet compétitif du GAMIN;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère ROSEANNA CIRINO, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :



D'AUTORISER le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, l'Entente intermunicipale pour l'organisation de la natation compétitive 2025-2030.

D'AUTORISER les dépenses relatives aux activités régulières, à la saison estivale et aux compétitions du GAMIN à même le poste budgétaire 02-711-00-971.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.3. Heures de glace pour la saison 2025-2026 - Autorisation de signature des contrats et versement des subventions

2025-08-315

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en heures de glace des différentes associations sportives;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère ROSEANNA CIRINO, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'AUTORISER la cheffe de division sports et programmes des Services communautaires, à signer, pour et au nom de la Ville, les contrats de location de glace avec :

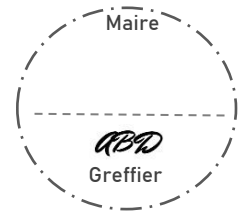
- La CDCSR (ENT-12) pour un montant total de 297 375,56 \$, taxes en sus.
- Le Club de Golf et Centre sportif Lorraine inc. pour un montant total de 51 182,50 \$, taxes en sus.
- La Ville de Boisbriand pour un montant total de 3 000 \$, taxes en sus.

DE VERSER une subvention à Patinage des Mille-Îles pour un montant total de 8 250 \$, sans taxes, tel que prévu au protocole d'entente.

DE VERSER une subvention au Club de patin de vitesse Rosemère Rive-Nord pour un montant total de 2 613,22 \$, sans taxes.

D'AUTORISER ces dépenses à même le poste budgétaire 02-732-00-511 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	



4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

13. ÉNONCÉS DES ÉLUS

Le conseiller Philip Panet-Raymond fait un énoncé sur la fête des citoyens.

La conseillère Marie-Andrée Bonneau fait un énoncé sur la réglementation sur les piscines résidentielles.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la Loi.

15. VARIA

16. CLÔTURE

2025-08-316

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par le conseiller Philip Panet-Raymond, il est résolu :

DE LEVER la séance à 21 h 11.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Eric Westram
Maire

M^e Alexandre Bélisle-Desjardins
Greffier